Procedure file

Informations de base NLE - Procédures non législatives Renouvellement partiel des membres de la Cour des comptes - candidat PL Sujet 8.40.05 Cour des comptes

Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination	
	CONT Contrôle budgétaire		01/12/2021	
		S&D MANDA Claudi	<u>u</u>	
		Rapporteur(e) fictif/ficti	ve	
		ZDECHOVSKÝ	Tomáš	
		renew europe. KARLESKIND	Pierre	
Conseil de l'Union europé	enne			
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire		
	Secrétariat général	ŠEFČOVIČ Maroš		

vénements clés			
26/10/2021	Publication de la proposition législative	13231/2021	
10/11/2021	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
10/01/2022	Vote en commission		
12/01/2022	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A9-0004/2022	
19/01/2022	Résultat du vote au parlement		
20/01/2022	Décision du Parlement	T9-0003/2022	Résumé
09/03/2022	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
09/03/2022	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de procédure	2021/0803(NLE)
Type de procédure	NLE - Procédures non législatives
Sous-type de procédure	Nomination
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	CONT/9/07615

Portail de documentation						
Document de base législatif	13231/2021	26/10/2021	CSL			
Projet de rapport de la commission	PE700.502	08/12/2021	EP			
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique	<u>A9-0004/2022</u>	12/01/2022	EP			
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique	<u>T9-0003/2022</u>	20/01/2022	EP	Résumé		

Acte final

<u>Décision 2022/390</u> JO L 079 09.03.2022, p. 0026

Renouvellement partiel des membres de la Cour des comptes - candidat PL

Le Parlement européen a décidé (par 151 voix pour, 534 contre et 9 abstentions), de rendre un avis négatif sur la proposition du Conseil de nommer le candidat polonais Marek Opiola membre de la Cour des comptes. Il a demandé au Conseil de retirer sa proposition et den présenter une nouvelle au Parlement.

Marek Opiola est Membre de la Cour des comptes européenne (Membre de la Chambre V «Financement et administration de lUnion») depuis février 2021.

La commission du contrôle budgétaire a évalué les compétences du candidat proposé par le Conseil au regard des conditions fixées par l'article 286, par. 1, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE). Elle a ensuite procédé, le 10 janvier 2022, à une audition du candidat, au cours de laquelle le candidat a fait une déclaration liminaire, puis a répondu aux questions posées par les membres de la commission.